

**M. Riis:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Les choses marchent rondement et nous avançons rapidement dans l'étude de ce projet de loi. Il y a peut-être d'autres députés qui voudraient prendre la parole. Nous abordons maintenant la période réservée aux initiatives parlementaires. Je me demande s'il ne serait pas avantageux pour tout le monde de mettre cette affaire de côté pour la reprendre demain là où nous l'avions laissée. Je crains que si nous empiétons sur l'heure réservée aux initiatives parlementaires, d'autres députés voudront peut-être parler. Sans nous en rendre compte, nous établirons une sorte de précédent et je ne crois pas que ce soit une bonne chose pour la procédure parlementaire.

**M. le vice-président:** Comme il est 17 h 5, la Chambre passe maintenant à l'étude des initiatives parlementaires énumérées au *Feuilleton* d'aujourd'hui, pour une heure entière.

## INITIATIVES PARLEMENTAIRES-- MOTIONS

[Français]

### LE SÉNAT

L'OPPORTUNITÉ DE PRENDRE DES MESURES POUR QUE LES  
SÉNATEURS SOIENT ÉLUS SUR LA BASE D'UNE  
REPRÉSENTATION ÉGALE DE CHAQUE PROVINCE ET TERRITOIRE

La Chambre reprend l'étude, interrompue le mardi 5 mai, de la motion de M. Taylor:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de prendre des mesures nécessaires pour remplacer le présent Sénat par un autre qui se composera de sénateurs élus par la population du Canada sur la base d'une représentation égale de chaque province et territoire et que la Chambre invite en outre instamment le gouvernement à engager à cette fin des discussions avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans les plus brefs délais.

**M. le vice-président:** L'honorable député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier).

**M. Jean-Robert Gauthier (Ottawa—Vanier):** Monsieur le Président . . .

[Traduction]

**M. Stackhouse:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. Je propose:

Que la Chambre entende maintenant le député de Parry Sound—Muskoka.

**M. Riis:** Monsieur le Président, j'invoque le Règlement. J'estime que la motion présentée par mon hon. ami est irrecevable, étant donné qu'on a accordé la parole à un député du parti libéral qui a déjà commencé son intervention. Je pense qu'un rappel au Règlement en vue de proposer qu'un autre député soit entendu est irrecevable.

[Français]

**M. Prud'homme:** Sur le même recours au Règlement, monsieur le Président. Pour faciliter le travail de la Chambre et malgré toute l'amitié que j'ai pour l'honorable député de Parry Sound—Muskoka (M. Darling), un membre éminent du Comité des affaires extérieures pendant de nombreuses années,

### Le Sénat

je regrette de dire que la motion présentée est certainement irrecevable puisque l'honorable député, comme l'a souligné le représentant du troisième parti à la Chambre, a bien dit qu'il avait commencé son discours. Vous lui aviez donné la parole, il était en train de livrer son discours.

[Traduction]

En toute déférence pour mon collègue qui désire participer au débat, je dis qu'il devra attendre pour parler que le député auquel la présidence a accordé la parole ait fini.

**M. Clinch:** J'invoque le Règlement . . .

**M. le vice-président:** Il est inutile que j'entende le député de Gloucester (M. Clinch) à propos d'un rappel au Règlement.

J'ai accordé la parole au député d'Ottawa—Vanier (M. Gauthier), mais au même moment le député de Scarborough—Ouest (M. Stackhouse) s'est levé. Je lui ai accordé la parole au sujet d'un rappel au Règlement. En conséquence, la motion est recevable. Plaît-il à la Chambre d'adopter la motion?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont en faveur de la motion veuillent bien dire oui.

**Des voix:** Oui.

**M. le vice-président:** Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

**Des voix:** Non.

**M. le vice-président:** A mon avis, les oui l'emportent. Je déclare la motion adoptée, avec dissidence.

(La motion de M. Stackhouse est adoptée.)

**M. Stan Darling (Parry Sound—Muskoka):** Monsieur le Président, afin de rafraîchir la mémoire des députés, je rappelle que la motion n° 18 se lit comme suit:

Que, de l'avis de la Chambre, le gouvernement devrait envisager l'opportunité de prendre des mesures nécessaires pour remplacer le présent Sénat par un autre qui se composera de sénateurs élus par la population du Canada sur la base d'une représentation égale de chaque province et territoire et que la Chambre invite en outre instamment le gouvernement à engager à cette fin des discussions avec les gouvernements provinciaux et territoriaux dans les plus brefs délais.

Étant originaire de l'Ontario, province qui compte au peu plus de neuf millions d'habitants et beaucoup plus d'un tiers de toute la population du Canada, on ne me reprochera guère d'affirmer que l'idée d'une représentation égale de tous les provinces et territoires me semble absolument ridicule. Lorsque je songe à la province de l'Île-du-Prince-Édouard, qui est moins étendue que ma propre circonscription de Parry Sound—Muskoka, bien qu'elle soit légèrement plus peuplée, j'en conviens, je suis convaincu que les gens n'accepteront pas cette motion sous sa forme originale. Je suppose que la province de Québec, dont la population dépasse les six millions d'habitants, comparativement aux 120 000 habitants de l'Île-du-Prince-Édouard . . .